

Délibération n° 2018-35 du Comité syndical du vendredi 28 septembre 2018

### Réponse à Appel à projets Labellisation Tiers Lieux Occitanie

L'an deux mil dix huit le vendredi 28 septembre à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 18 septembre 2018.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BERNARDI, Olivier BRUN (représenté par Eric VIDAL), Claude CARCELLER, Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN (représenté par Georges PIERRUGUES), Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIERE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Claude VALERO , Louis VILLARET,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Francis BARDEAU, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Noël MALAN, Marie-Pierre PONS, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Michel SAINT PIERRE, Laurent SINTES, Irène TOLLERET, Jean TRINQUIER,
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 18	

Considérant que lors du bureau du vendredi 17/03/2017, il a été présenté la réponse du Cœur d'Hérault à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Occitanie sur les Tiers Lieux dans le but de recenser les besoins des outils existants, des projets en cours et à venir,

Considérant que le concept et les activités portés à Novel.id s'inscrit dans une démarche globale d'espace économique de travail, d'innovation, d'entrepreneuriat, d'échange et de collaboration,

Considérant que Novel.id réunit l'ensemble des conditions favorables à l'accueil, à la mise à disposition de moyens et au développement de services aux usagers entreprises, porteurs de projets et partenaires socio-économiques,

La Région Occitanie lance un Appel à Projets Labellisation des « Tiers Lieux Occitanie », suite à l'Appel à Manifestations d'Intérêt lancé en 2017.

A travers une labellisation et une mise en réseau des tiers lieux existants, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite améliorer leur visibilité et valoriser ce type de structures qui répond au besoin, pour les utilisateurs (travailleurs indépendants, salariés et employeurs) de disposer de lieux pouvant contribuer au travail collaboratif et à des nouvelles formes d'organisation. Il s'inscrit aussi dans l'objectif d'un développement équilibré du territoire.

Pour la Région, les tiers lieux doivent permettre de relever plusieurs défis auxquels doit faire face le territoire régional :

- Défis liés au développement durable (aspects environnemental et social) ;
- Défis liés aux difficultés de mobilité pour les salariés dans les grandes aires urbaines (congestion des transports) ;
- Défis liés à l'attractivité économique de nombreux territoires : ruraux, en périphérie urbaine et en reconversion ;
- Défis liés à l'émergence d'une nouvelle économie collaborative et du manque de lieux favorisant son développement ;

- Défis liés plus largement l'amélioration des conditions de travail à travers la mise en place de nouvelles organisations du travail dans les entreprises privées comme dans les collectivités.

L'Intervention de la Région Occitanie sera sous la forme de :

- Subvention plafonnée à 15 000 € sur un projet de 36 mois avec une assiette éligible minimale de 30 000 €.
- Apports immatériels :
  - Animation par la Région du réseau des tiers lieux labellisés,
  - Accès à une plateforme dédiée,
  - Actions de communication visant à améliorer la visibilité des tiers lieux.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De PROPOSER la candidature de l'espace Novel.id du Cœur d'Hérault à la labellisation « Tiers lieux d'Occitanie »
- ✓ De PREPARER une réponse à l'Appel à Projet cité en référence et
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

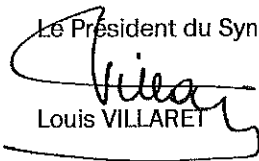
Clermont l'Hérault, le 1er Octobre 2018

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 1er Octobre 2018

Publiée le 1er Octobre 2018  
Transmise le 1er Octobre 2018

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET